

Bilan des dernières négociations

MALGRÉ LES DIFFICULTÉS des dernières négociations, des gains appréciables ont été faits pour les médecins de famille qui assurent la prise en charge et le suivi de clients vulnérables. Ce modèle de pratique est encore celui de la majorité des omnipraticiens. Il s'inscrit au cœur de la médecine familiale. C'était la priorité du Conseil général de la FMOQ.

D'autres gains importants ont été réalisés, notamment l'abolition du plafond trimestriel pour le médecin de famille et l'application du taux régulier aux heures supplémentaires rémunérées à honoraires fixes et à tarif horaire. Cette entente met ainsi un terme, à toutes fins utiles, à des mesures qui avaient été instaurées il y a plus de trente années.

Enfin, la lettre d'entente 138 ayant pour objet d'assurer aux omnipraticiens du Québec une rémunération équivalant à la moyenne canadienne sera respectée, malgré le retard dans son actualisation. Philippe Couillard, ministre de la Santé, et le président de la FMOQ se sont entendus sur le choix d'un médiateur. Il s'agira de Maître Pierre Michaud, juriste et médiateur de grande renommée, qui fut d'ailleurs juge en chef de la Cour d'appel du Québec de 1994 à 2002. M^e Michaud entreprendra ses travaux au cours des prochaines semaines.

Les assemblées générales annuelles des associations affiliées à la FMOQ qui se tiennent depuis septembre dernier confirment l'adhésion très majoritaire des omnipraticiens aux propositions qui leur ont été présentées en juin dernier.

Toutefois, plusieurs demandes de la FMOQ sont restées sans réponse et devront faire l'objet de négociations futures, car il y aura des négociations bien avant 2010. Déjà, la table de négociations a été saisie



Photo : Emmanuèle Garnier

de certains dossiers qui devront être réglés dans un avenir plus immédiat. L'un de ces dossiers a d'ailleurs fait l'objet d'une proposition adoptée par notre Conseil général, soit celui du redressement de la rémunération dans les unités de soins prolongés et dans les milieux psychiatriques. L'enseignement clinique universitaire donné par les omnipraticiens-enseignants et l'informatisation sont d'autres dossiers exigeant des interventions dès les prochains mois.

Sur le plan pécuniaire, les gains des dernières négociations n'ont pas été négligeables même s'ils ne répondaient pas à l'ensemble des demandes de la FMOQ. L'enveloppe budgétaire sera rehaussée de 19,5 %. Nous avons réussi à préserver notre facteur d'évolution qui sera de 1 % par année pour les six années de l'entente. Ce gain est fort important. Il nous donnera une marge de manœuvre financière pouvant se traduire par la non-atteinte des enveloppes autorisées. Cette non-atteinte est d'ailleurs déjà connue pour les enveloppes des années 2004 à 2006 et utilisées pour financer certaines mesures. Rappelons qu'en février 2005, la non-atteinte du budget des années 2002 à 2004 nous a permis de retourner aux omnipraticiens, sous forme de forfait rétroactif, 38,6 millions de dollars et d'affecter de façon récurrente 22,5 millions à une actualisation des tarifs. Sur ce point, notre situation est plus enviable que celle des médecins spécialistes. Le facteur d'évolution de 1,5 % que la loi spéciale a imposé à ces derniers ne permettra pas, selon la FMSQ, de rémunérer tous les nouveaux spécialistes. Cette fédération évalue son facteur annuel d'évolution réel à plus de 2 %. L'ajout net de médecins spécialistes est, en effet, plus élevé que celui des omnipraticiens. Entre



2000 et 2005, cet ajout a été de 702 pour les médecins spécialistes et de 467 pour les omnipraticiens. La croissance sera sensiblement la même au cours des prochaines années. Enfin, certaines sommes ne sont pas comptabilisées dans notre enveloppe budgétaire. C'est ainsi le cas pour certaines ressources allouées aux GMF dont le coût se chiffrait à 40,3 millions en 2005-2006. Comparer les enveloppes budgétaires de la FMOQ et de la FMSQ n'a de sens que si l'on compare des variables comparables et qui ont des répercussions importantes sur le revenu annuel moyen des médecins.

Malgré un contexte financier qui n'est jamais facilitant, les choix sociaux des gouvernements qui se sont succédé et les difficultés de négocier avec une partie adverse qui détient un pouvoir législatif, les négociations de la FMOQ ont permis de rehausser le pouvoir d'achat des omnipraticiens depuis l'année 2000. Les données du Comité sur la rémunération FMOQ/MSSS montrent qu'un rattrapage d'environ 4 % a été fait entre 2000 et 2004 chez les omnipraticiens du Québec par rapport à leurs collègues canadiens. Mais un long chemin reste à parcourir puisque la FMOQ évalue qu'un écart de 35 % persistait toujours en date du 1^{er} avril 2004.

JE VOUS INVITE À LIRE l'excellent article de fond publié dans ce numéro par M. Marcel Rodrigue, directeur du Service des affaires économiques de la FMOQ, et par son adjoint, M. Denis Blanchette, économiste. Cet article détaille les paramètres financiers des négociations antérieures et trace ainsi un portrait budgétaire précis incluant les nombreuses variables dont il faut tenir compte. ☞

Le président,

Renald Dutil, M.D.

Le 6 novembre 2006